

## **CCAS DE PETITE-FORÊT**

### **Extrait du Registre des Délibérations du C.C.A.S Séance du 14 Février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 février à dix-huit heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Présidente du CCAS, en suite de la convocation en date du huit février deux mil vingt-trois.

**Présents** : Sandrine GOMBERT – Véronique JOLY – Marie-Renée LOUVION – Pascal CROMBE - Christine LEONET - Christian DEGRAVE – Jean-Michel GODIN – Marie-Geneviève DEGRANDSART – Alberte LECROART – Pierre BOURBOUZE – Bruno LOUVION.

**Absents** : Léa DEQUAYE, Grégory SPYCHALA, Gérard QUINET

**Pouvoirs** : Jean-Pierre POMMEROLE ayant donné pouvoir Christine LEONET  
Bernard VANDENHOVE ayant donné pouvoir à Christian DEGRAVE  
Jean-Claude DERCHE ayant donné pouvoir à Pierre BOURBOUZE

**Secrétaire de séance** : Véronique JOLY

**Nombre de membres** : En exercice : 17 - Présents : 11 - Votants : 14

Délibération n°2023-01-01

7.10 Divers

**OBJET** : APPROBATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-4 à L123-9,

**Vu** l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 Août 2015 dite loi NOTRe,

**Considérant** que pour les CCAS de 3500 habitants et plus, la Présidente présente au Conseil d'Administration, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

**Considérant** que ce débat permet de discuter des grandes orientations budgétaires à retenir pour le prochain budget primitif et d'informer le Conseil d'Administration sur l'évolution prévisible de la situation financière du CCAS pour 2023.

**Considérant** que ce rapport donne lieu à un débat au Conseil d'Administration dont il est pris acte par une délibération spécifique,

**Considérant** le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération ;

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**Le Conseil d'Administration :**

**Article 1 :** prend acte du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure de la dette.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme



La Présidente,

Sandrine GOMBERT

Acte publié sur le site internet le 22/02/2023

Envoyé en Sous-Préfecture le 16/02/2023

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)